



ÉDUCATION, SANTÉ



Le Département engagé dans la lutte contre le papillomavirus

Pour la deuxième consécutive, le Département de la Dordogne participe à la campagne de vaccination contre le papillomavirus (HPV) des élèves de 5e initiée par l'Agence régionale de santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine, grâce aux équipes du centre de vaccination départemental et au pôle PMI-promotion de la santé.

Publié le 13 novembre 2024

À travers cette campagne de vaccination qui s'adresse indistinctement aux filles et aux garçons, l'objectif est d'augmenter la couverture vaccinale HPV et de diminuer l'incidence des cancers liés à ces virus.

Cette année, la campagne de vaccination sera élargie aux autres vaccinations en plus de celles contre les papillomavirus, avec la possibilité de faire bénéficier les élèves de rappels vaccinaux si besoin, contre la rougeole, les oreillons, la rubéole, le DTC polio et contre les méningites, A, C, W, Y.

Pour mener à bien cette campagne, le Département mobilise 9 de ses professionnels de santé, médecins, sagefemme, puéricultrices, infirmières, déployés sur le territoire, plus un pharmacienne œuvrant au siège de la PMI en charge du respect des procédures vaccinales, plus les agents administratifs de la PMI et du Centre de départemental de vaccination.

Les équipes mobiles du Département interviennent dans 18 des 46 collèges de Dordogne (38 publics et 8 privés), le reste des établissements étant couverts par une structure privée.

A ce jour, 12 collèges ont déjà eu la visite des équipes mobiles du Département, dont le collège Yvon Delbos de Montignac mercredi 13 novembre. À ce jour, 112 collégiens ont déjà été vaccinés contre le HPV, 19 contre le DTC polio et 4 ROR, autant de filles de que de garçons.

Pour mémoire, la vaccination contre le papillomavirus nécessite deux injection. La première réalisée en octobre-novembre et la seconde au mois de juin. La campagne est financièrement prise en charge par l'ARS et l'Assurance maladie. Elle vise à ce que 80% des élèves de 5e soient vaccinés. Pour l'instant, ils ne sont que 20%.

Nouveauté cette année, le Département interviendra également des élèves accueillis en établissements médico-social à compter du mois de janvier 2025.

